

PROJET DE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2019 CLOS BABUTY

Urbanisme n°2019-017 : Démolition d'une maison située au 12 rue de la Fraternité à Ambilly, appartenant à la Commune d'Ambilly – demande d'autorisation de déposer une demande de permis de démolir.

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Ambilly a acquis en en juin 2017, suite à la fin de la période de portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie, la parcelle cadastrée AC n° 250, située au 12 rue de la Fraternité, qui comprend une maison, dans le but de constituer une réserve foncière pour la Zone d'Aménagement Concertée Etoile Annemasse-Genève.

Cette maison a été louée jusqu'en décembre 2018 comme base de vie pour des entreprises travaillant dans l'agglomération annemassienne mais elle n'a plus d'utilité aujourd'hui. Afin de préserver la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique dans le quartier, il est envisagé de la démolir.

Conformément à la réglementation en vigueur, un permis de démolir est nécessaire avant tout travaux de destruction.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal :

- **De l'autoriser** à déposer une demande de permis de démolir pour la maison située au 12 rue de la Fraternité, sur la parcelle AC n°250 et appartenant à la Commune d'Ambilly, ainsi qu'à faire toute diligence nécessaire pour faire aboutir ce dossier.

Voir Urbanisme n°2019-015 PJ1- Plan de situation/ photographie